



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 3 août 2018

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE

Autres membres présents : Philippe MAUBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

— PLU de Dampierre-sur-Avre (Eure-et-Loir)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Autorisation d'exploiter un centre véhicules hors d'usage à Gellainville (Eure-et-Loir)
- Demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation de l'incinérateur de déchets non dangereux sur la commune d'Amilly ((Loiret)
- Ferme éolienne Bois d'Elie à Cormainville, Guillonville et Courbeyaye (Eure-et-Loir)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Parc photovoltaïque « les Panichons » à Préfontaines (Loiret)
- Permis de construire un parc photovoltaïque à Vendôme (Loir-et-Cher)
- ZAC Croix des Vallées à Saint-Cyr-en-Val (Loiret)
- ZAC de la Clairière à Boigny-sur-Bionne (Loiret)

VI Délégations

Délégation est donnée au président pour statuer sur :

- avis projet : forage AEP « la Source d'Arcisses » à Brunelles (Eure-et-Loir) avant le 18 août 2018

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale du Centre-Val de Loire (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Le Président de la MRAe Centre Val de Loire,
Président de séance

Étienne Lefebvre